



ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

C'est un véritable partenariat que France Nature Environnement Midi-Pyrénées (FNE-MP) vous propose afin que vous deveniez vous aussi un acteur économique RESPONSABLE à part entière pour préserver le climat, la nature et la biodiversité !

Entre vous et nous, c'est une véritable synergie gagnante qui se met en place et qui vous permet de continuer à développer vos activités tout en participant aux actions visant à préserver notre planète, d'abord en vous informant, puis en vous engageant...

Votre rôle en qualité d'acteur économique est MAJEUR par rapport aux enjeux environnementaux et à la protection de la biodiversité : il n'est plus possible aujourd'hui d'envisager son job sans intégrer dans son activité quotidienne les éléments environnementaux qui impactent le climat et la biodiversité.

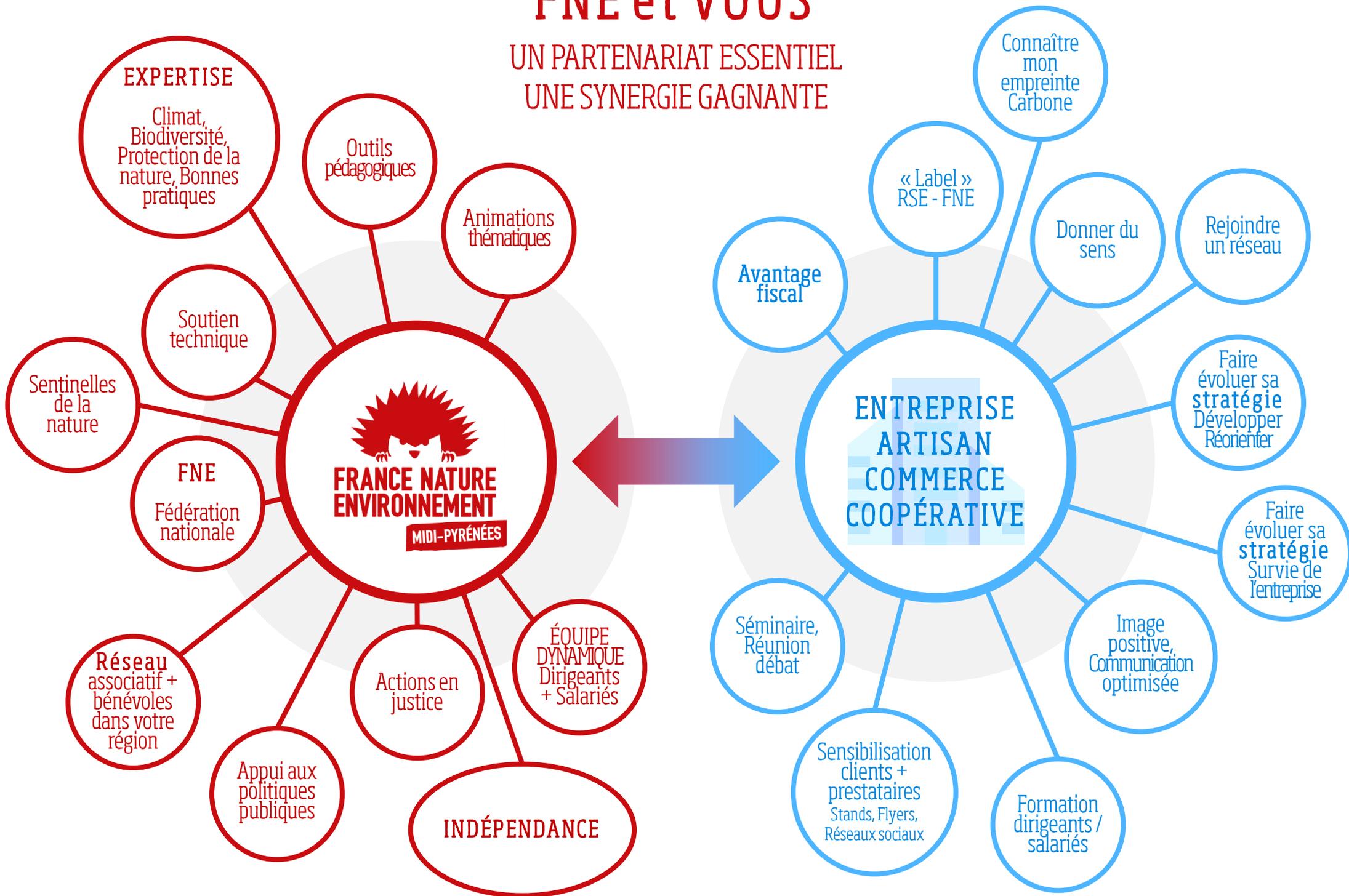
Les clients sont aussi de plus en plus les 1^{ers} demandeurs de plus de transparence et de plus d'engagement de la part de l'ensemble des acteurs économiques !

Vous avez la possibilité d'agir dès maintenant et voici les pistes de réflexion et d'action que nous vous proposons.

Le terme « entreprise », souvent utilisé, l'est au sens d'acteur économique quel qu'il soit. Il englobe toutes les formes d'organisation du travail, de la société anonyme à la société civile d'exploitation, de l'entreprise individuelle à la multinationale, de l'exploitation agricole individuelle au GAEC, de la coopérative à l'artisan ou commerçant indépendant...

FNE et VOUS

UN PARTENARIAT ESSENTIEL
UNE SYNERGIE GAGNANTE



Vos attentes en tant qu'acteur économique (Entreprise, Coopérative, Artisan, Commerçant, Indépendant, ...)

Quelques soient leurs tailles, les domaines dans lesquels ils évoluent et le statut qu'ils ont choisi, les acteurs économiques expriment des attentes et des besoins de plus en plus urgents et de plus en plus précis sur les sujets majeurs que sont le climat, le maintien de la biodiversité, la préservation de l'Environnement, le développement durable, l'urbanisme maîtrisé, la santé...

Voici quelques-unes des attentes que nous avons recensées, dans lesquelles vous vous retrouverez certainement, même si la liste n'est pas exhaustive !

Donner du sens (la raison d'être)

Qu'est-ce qui fait le lien entre efficacité, performances, résultats, esprit d'équipe, autonomie et sens des responsabilités ? C'est le sens que chacun va pouvoir donner à son travail au sein de l'entité pour laquelle il contribue et, au-delà, le sens réel et profond que l'entreprise agricole, artisanale, commerciale ou industrielle, la société ou la coopérative,

le travailleur indépendant a donné à ses activités et objectifs, en y incluant désormais un volet environnemental indispensable. Un acteur économique ne peut plus envisager

l'avenir sans y inclure une réflexion sur son impact environnemental, sa contribution à la protection de la biodiversité et du climat, les actions et engagements concrets qu'il envisage pour préserver la planète.....

La plupart des salariés et des dirigeants attendent aujourd'hui UN ENGAGEMENT CLAIR ET RESPONSABLE de leur entreprise pour pouvoir exprimer pleinement toutes leurs capacités productives et créatrices, au-delà de la simple contribution économique. On travaille pour gagner sa vie, bien sûr, mais plus seulement !

Savoir pourquoi on travaille, en y rajoutant les réponses que son entité peut apporter A SON NIVEAU pour la préservation du climat et de la biodiversité, voilà qui a du sens !

« Label » RSE - FNE

Il existe de multiples labels dans les domaines les plus variés, y compris dans celui de la protection de la biodiversité et du climat, sans oublier le « bio » bien sûr. FNE peut vous aider à vous retrouver dans cette jungle des labels, sachant que toute entreprise peut et doit être intéressée par sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), qu'on appelle aussi démarche RSE. En d'autres termes, la RSE correspond à la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La loi PACTE du 22/05/2019 a intégré de nouvelles dispositions pour renforcer la RSE (L'objet social de toutes les sociétés doit intégrer la considération des enjeux sociaux et environnementaux + possibilité pour les sociétés qui le souhaitent de se doter d'une raison d'être dans leurs statuts).

Etre « labellisé » FNE (en y adhérant par exemple, en soutenant ses actions, en y participant, en les relayant ou/et en les finançant) vous permet de manifester la prise de conscience de votre entreprise sur ces enjeux et de commencer à engager des actions sur ce terrain.

Connaître mon « empreinte Carbone »

Préserver le climat et protéger la biodiversité, même combat ! En votre qualité d'acteur économique, il devient indispensable et incontournable de pouvoir mesurer les conséquences de votre activité au sens large, à savoir non seulement les émissions DIRECTES de GES (Gaz à Effet de Serre) que vous produisez par vos propres activités, mais aussi les émissions INDIRECTES (ce qui est produit par vos clients, fournisseurs et sous-traitants entre autres). Il existe plusieurs outils vous permettant de calculer ces émissions de GES.

La loi Grenelle II de Juillet 2010 exige la réalisation tous les quatre ans d'un bilan d'**émissions de gaz à effet de serre** (ou bilan GES réglementaire) pour :

- Les entreprises employant plus de 500 personnes en France métropolitaine et plus de 250 salariés dans les DOM ;
- Les collectivités constituées de plus de 50 000 individus ;
- Les établissements publics et les services d'État ayant plus de 250 agents.

Rien n'empêche une entreprise, quel que soit sa taille, de réaliser un bilan GES si elle le souhaite, sachant que les « citoyens-consommateurs » sont de plus en plus nombreux à vérifier le niveau de l'empreinte carbone d'une entreprise et à en tenir compte dans leur décision.

<https://nosgestesclimat.fr/>

<https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/entreprise2/siGras/0>

Avantage fiscal

En votre qualité d'acteur économique, vous pouvez bénéficier d'un avantage fiscal (renouvelable chaque année si vous poursuivez ce soutien) correspondant à une réduction d'impôt de 60 % si votre entreprise fait un don financier (sous forme de dons ou de cotisations) et/ou un don en main d'oeuvre. Ce don de main d'oeuvre se réalise dans la cadre d'un mécénat de compétence et votre salarié travaille alors pour le compte d'une association, tout en continuant à être rémunéré par l'entreprise. La réduction d'impôt se calculera sur le salaire brut correspondant au temps de travail + charges patronales. L'association doit être d'utilité publique ou d'intérêt général pour permettre à l'entreprise de bénéficier de cette déductibilité, ce qui est le cas de FNE-MP.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/mecenat-dons-entreprise#>

Rejoindre un réseau

Une entreprise a besoin de tisser son réseau pour être efficace et assurer son développement, d'où l'importance de pouvoir bénéficier du réseau « environnementaliste ».

FNE Midi-Pyrénées <https://www.fne-midipyrenees.fr/> a pu constituer un important réseau sur lequel vous pourrez vous appuyer. C'est :

- Une fédération d'associations de terrain, rassemblant 4 fédérations départementales, 165 associations affiliées et 8500 citoyens membres,
- Près de 50 ans d'actions en faveur de la préservation du Climat et de la Biodiversité, un réseau d'experts sur tous ses domaines d'actions (Eau, Air, Sols, Déchets, Agriculture, Pollution lumineuse, urbanisme et aménagement du territoire, Écoconstruction, Transports, Santé...),

- Un interlocuteur majeur pour les pouvoirs publics et une présence dans de multiples organismes publics tels le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER), les Commissions Départementales de Préservations des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)...
- Une équipe juridique en pointe entre autres sur le Droit de l'Environnement, le Droit de l'Urbanisme, avec de multiples actions juridiques engagées chaque année,
- Des actions de formation/sensibilisation à destination des citoyens, des collectivités et des acteurs économiques,
- L'affiliation à FNE France (<https://fne.asso.fr/>), acteur majeur et reconnu (présence au CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental), participation à de nombreuses commissions et groupe de réflexion mis en place par les pouvoirs publics sur la protection du Climat et de la Biodiversité, très sollicité par les médias et les réseaux sociaux comme référent Climat et Biodiversité, un réseau national de fédérations et associations, sans oublier ses experts et sachants, réactifs et proches du terrain.

Faire évoluer sa stratégie : Développer / Réorienter

Chaque entité économique met en place une stratégie afin de se développer dans les meilleures conditions, en tenant compte de son domaine d'activité, du marché ou du contexte existant, des clients et/ou usagers, de la situation économique, financière et sociale, de la situation géographique, mais aussi des enjeux environnementaux et climatiques qui deviennent de plus en plus importants et urgents. Une entreprise « compétitive » doit donc aussi maîtriser les enjeux environnementaux et climatiques si elle veut le rester, avec une réglementation qui évolue très vite compte tenu de l'urgence, mais aussi par rapport à l'exigence de transparence de plus en plus forte du public sur le rôle et les actions menés en faveur de la préservation du climat et de la biodiversité.

L'entreprise doit pouvoir adapter et réorienter tout ou partie de ses activités si elle veut « rester dans la course » et elle doit mener un important travail d'analyse et de réflexion visant à INTEGRER PLEINEMENT ces enjeux environnementaux dans sa stratégie et sa raison d'être.

Faire évoluer sa stratégie : Survie de l'Entreprise

La survie d'une entreprise peut être en jeu si son dirigeant n'a pas su anticiper sur les grandes évolutions du monde à venir. La protection de la biodiversité et la préservation du Climat concernent tout le monde, et les acteurs économiques sont en première ligne de par l'impact très important de leurs activités sur notre environnement. Ne pas l'intégrer DES MAINTENANT pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'entreprise, y compris en termes de survie.

La prise de conscience de ces enjeux et la volonté de mettre en œuvre une stratégie intégrant ces questions nécessitent de gros efforts, tant financier que de réflexion, mais aussi une mobilisation de tous les membres de l'entreprise, pour parvenir à pérenniser l'entreprise.

Certains secteurs d'activités sont bien sûr plus touchés à court terme que d'autres (Energie, transports, agriculture...).

Séminaire / Réunion / Débat

Votre entreprise a peut-être aussi le désir d'organiser des séminaires, des réunions ou des débats autour des questions du Climat, de la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau, des

nouvelles pratiques agricoles, de la gestion de l'énergie, de la gestion des déchets, de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers...

FNE Midi-Pyrénées a la compétence et les moyens pour vous aider et pour vous accompagner dans des projets de ce type, quel que soit le public visé.

Sensibilisation Clients + Prestataires + Sous-traitants (stands, flyers, réseaux sociaux...)

De plus en plus de clients, de sous-traitants et de prestataires sont ou seront de plus en plus attentifs à ce que les entreprises dont ils sont clients ou celles dont ils sont les sous-traitants ou prestataires en qualité de fournisseurs soient les plus respectueuses possibles de l'environnement, de la biodiversité et du climat par leurs engagements, leurs actes et les résultats obtenus en vue de diminuer leur impact environnemental.

Non seulement vous devez faire connaître votre positionnement sur ces enjeux en communiquant dessus, mais vous pouvez aussi aller plus loin en menant de vraies actions de sensibilisation sur les sujets environnementaux qui sont de plus en plus plébiscités chez vos clients et fournisseurs. Pour ce faire, de nombreux outils sont mis à votre disposition par FNE Midi-Pyrénées avec des stands, des affiches, brochures et flyers, le relai par les réseaux sociaux, la possibilité de personnaliser des outils à votre entreprise et à son champ d'action....

Votre entreprise, si vous le souhaitez, peut ainsi devenir un acteur important dans la sensibilisation aux enjeux environnementaux en les intégrant dans la stratégie et les actions que vous menez, mais aussi en en parlant et en échangeant avec vos clients, sous-traitants et fournisseurs pour lesquels ces enjeux vont de plus en plus compter au moment de décider avec qui « faire le deal » !

Enfin, le calcul des GES (Gaz à Effet de Serre) pour une entreprise inclut presque toujours ceux émis par les clients, sous-traitants et fournisseurs aux titre des intervenants externes : c'est une autre bonne raison de les rendre vertueux et efficaces !

Formation dirigeants / salariés

Dans la lignée de la sensibilisation auprès des clients et fournisseurs, la plupart des dirigeants et salariés reconnaissent la gravité et l'importance des questions climatiques et environnementales, en rappelant qu'ils sont aussi Clients, sous-traitants et/ou fournisseurs le reste de la journée passée en dehors des locaux de l'entreprise !

Ces enjeux devenant de plus en plus partie intégrante du cœur de votre activité, il faut absolument intégrer une ou des formations à ces sujets à destination des dirigeants, managers et salariés au même titre que des formations strictement axées sur votre job. Il ne peut pas y avoir d'un côté une stratégie, des actions, une communication intégrant les problématiques environnementales et de l'autre des salariés sans aucune vision ni formation à ces problématiques.

Sinon, attention aux « ratés » et autres dysfonctionnements, voir à des accusations de « greenwashing » (verdissement ou écoblanchiment, c'est à dire décalage entre la réalité et le discours/message envoyé par l'entreprise).

FNE Midi-Pyrénées vous permet d'accéder à tout un ensemble d'outils permettant de mieux appréhender l'ensemble des problématiques et leur complexité avec des MOOC, des webinaires, des vidéos, des formations en distanciel et en présentiel,

La formation continue des dirigeants et salariés doit absolument intégrer les questions climatiques et environnementales pour que l'entreprise soit la mieux armée possible en vue de s'adapter aux situations nouvelles et donc faire face à la concurrence !

Image positive, Communication optimisée

Intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans sa stratégie et ses actions ne peut que donner une image positive de l'entreprise, surtout dans l'urgence climatique où nous nous trouvons.

Si l'image est positive, la communication en sortira renforcée et pourra s'appuyer sur un DISCOURS POSITIF et UNE ACCROCHE intégrant RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE.

Cela signifie que votre entreprise prend sa part et contribue, à son niveau bien sûr, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de la biodiversité. L'importance de ces sujets est telle qu'elle oblige l'ensemble des acteurs économiques à devoir les traiter; ne pas le faire ne peut qu'entraîner une dégradation de son image, le risque d'un discours de plus en plus brouillé et donc une communication de moins en moins efficace !

La plus-value de France Nature Environnement Midi-Pyrénées

FNE-MP est une fédération régionale environnementaliste regroupant des fédérations départementales, des associations et des citoyens pour assurer la protection de l'environnement, le maintien de la biodiversité et la préservation du Climat. Elle est d'intérêt public et fait partie intégrante de France Nature Environnement France.

FNE-MP dispose de nombreux outils de formation et de sensibilisation, d'experts et de « sachants », de réseaux locaux, régionaux et nationaux qui sont à votre disposition POUR AGIR DES AUJOURD'HUI et DEVENIR UN ACTEUR RESPONSABLE afin de préserver la nature et le climat.

Outils pédagogiques

FNE MP consacre une part importante de ses activités à la conception, à la création et à la réalisation/animation d'outils pédagogiques autour de thématiques telles que le gaspillage alimentaire, l'alimentation, le jardinage au naturel, l'eau, Energie et Climat, la pollution lumineuse, Zéro déchet, la qualité de l'air intérieur et extérieur...

Ces outils servent à sensibiliser et à éduquer tous ceux qui y participent et votre entreprise peut organiser des animations à destinations des salariés, des dirigeants, des prestataires et fournisseurs et, bien sûr, des clients. Ces outils sont à la disposition de nos adhérents.

<https://www.fne-midipyrenees.fr/>

Animations thématiques

Si votre entreprise souhaite informer, sensibiliser, mobiliser, et/ou agir autour d'un des thèmes sur lesquels FNE MP a déjà eu l'occasion d'intervenir, nous sommes à votre disposition pour mettre en place et animer, à vos côtés, des réunions, séminaires ou formations destinés au public de votre choix. Si vous voulez mettre en valeur les résolutions et les actions menées par votre entreprise dans les domaines de la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la préservation du climat, FNE MP peut vous assister dans la réalisation d'outils spécifiques (fourniture de documents, mise en relation avec des associations et des experts...).

Expertise climat, biodiversité, protection de la nature, bonnes pratiques

FNE MP dispose d'un important réseau régional et national (via FNE France) de scientifiques, d'experts, d'enseignants, de juristes, de médias, d'associations de terrains, d'entreprises pilotes dans leur domaine, de bénévoles impliqués, ainsi que de nombreuses relations tissées avec les administrations et communautés territoriales, les parcs naturels régionaux et nationaux...

C'est aussi une « bibliothèque » des bonnes pratiques collectées partout en France et dans le monde sur l'ensemble des sujets traités au quotidien FNE MP au travers de vidéos, tutos et autres outils à votre disposition !

Soutien technique

Si votre entreprise souhaite développer des actions de sensibilisation ou de formation auprès de fournisseurs, sous-traitants, clients, FNE MP dispose de nombreux outils qui pourront vous aider dans la démarche. Elle a également accès à des réseaux régionaux et nationaux d'experts et de sachants dans l'ensemble des thématiques qu'elles gèrent au quotidien, telles l'alimentation, l'agriculture, l'aménagement du territoire et l'écoconstruction, les déchets, la pollution lumineuse, l'air et l'eau, la biodiversité, le climat, et bien d'autres encore...

Sentinelles de la nature

« **Sentinelles de la Nature** » est une application qui permet de signaler les atteintes à l'environnement et de faire connaître des initiatives positives. Il facilite les échanges entre les citoyens et le réseau des associations de protection de la nature. FNE Midi-Pyrénées a mis en place ce dispositif depuis juillet 2019 et dresse ici un premier bilan de son déploiement sur le territoire de Midi-Pyrénées.

A noter, grâce à [FNE Languedoc-Roussillon](#), nous disposons désormais d'une vidéo de présentation de l'outil intitulée « C'est quoi Sentinelles de la Nature ? ». Cette vidéo est disponible en suivant ces liens: [version sous-titrée](#) ou [version non sous-titrée](#)

Un site et une appli

Qui ne s'est pas déjà senti démuni en découvrant une décharge sauvage, une zone humide menacée, un cours d'eau pollué ou encore un projet d'aménagement désastreux ? Qui n'a jamais voulu partager l'enthousiasme de la découverte d'une belle initiative en faveur de la nature à côté de chez soi ? Sentinelles de la Nature facilite la première étape indispensable à toute action: **le signalement**. En quelques clics sur le site sentinellesdelanature.fr ou son application mobile (disponible sur [Google Play](#) et [Apple Store](#)), vous informez le mouvement FNE Midi-Pyrénées, fort de 110 associations membres.

La suite donnée aux signalements

Concernant les atteintes, FNE Midi-Pyrénées décide des suites à donner (ou non) après avoir vérifié les faits, selon leur importance, leur caractère légal ou illégal et ses propres capacités d'action. Les suites sont déterminées au cas par cas et peuvent relever, par exemple, de [la publication du signalement sur la carte interactive](#), de l'information de la sentinelle sur ses possibilités d'action, voire de l'engagement de démarches directement par l'association.

Chaque sentinelle est tenue au courant grâce à un système de suivi et peut modifier ou compléter son signalement.

Concernant les initiatives positives, la validation donne lieu à une publication sur la carte afin de mettre en lumière les bonnes pratiques, ce qui est tout aussi important que de signaler les mauvaises ! Valoriser ainsi les bonnes initiatives, notamment au sein du mouvement associatif, permet de favoriser leur reproduction.

<https://www.fne-midipyrenees.fr/2020/02/13/sentinelles-de-la-nature-en-occitanie-midi-pyrenees-pres-de-200-signalements-en-5-mois/>

FNE France, Fédération nationale

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 5 837 associations, regroupées au sein de 46 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

Une association fondée en 1968, reconnue d'utilité publique en 1976, France Nature Environnement se bat pour la protection de la nature et de l'environnement. Une équipe fédérale, composée de près de 180 bénévoles et 47 salarié.es, s'y investit au quotidien.

Une fédération

Elle réunit 26 associations territoriales (qui sont souvent elles-mêmes des fédérations d'associations), 10 associations nationales, qui se mobilisent pour une cause environnementale spécifique, et 10 associations correspondantes, qui partagent nos préoccupations.

Un mouvement citoyen

Il réunit les centaines de milliers de militants, bénévoles ou salariés, qui s'engagent dans les 5 837 associations du mouvement.

Certaines associations, généralistes, œuvrent dans tous les domaines de la protection de l'environnement, à l'échelle régionale ou départementale. D'autres sont plus spécialisées et se concentrent sur un territoire et/ou un sujet spécifique. Leurs modes d'actions sont multiples : leurs militants informent les citoyens, rencontrent les élus et les décideurs, mènent des actions de terrain (nettoyage de site, inventaires naturalistes...), forment les bénévoles, gèrent des espaces protégés ou encore participent aux débats et consultations publics. Le fonctionnement, les histoires et les expressions citoyennes des associations du mouvement France Nature Environnement sont variées. Cette diversité fait toute la richesse de la fédération. Ensemble, nous poursuivons le même but : faire progresser la protection de la nature en France, convaincus que la parole d'une fédération est toujours plus puissante que la somme des paroles individuelles.

Au-delà des frontières

France Nature Environnement est membre du Bureau européen de l'environnement, qui rassemble 140 associations européennes, de Transport & Environment, qui défend au niveau européen une politique de transports soutenable, de Seas at Risk, dédiée à la protection des mers européennes et de l'Atlantique nord et de Heal, Health and Environment Alliance, qui travaille sur les questions de santé-environnement au niveau européen. Ensemble, nous partageons nos expériences, nos points de vue et affûtons nos plaidoyers.

<https://fne.asso.fr/qui-sommes-nous>

Réseau associatif + bénévoles dans votre région

Nos objectifs & statuts

FNE Midi-Pyrénées est une fédération d'associations de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie, qui visent à :

- **Promouvoir** les bonnes pratiques environnementales des citoyen.ne.s, collectivités et entreprises de notre territoire,
- **Contrer** les grands projets inutiles et les atteintes environnementales en les décryptant, les dénonçant et en faisant valoir le droit de l'environnement par la mobilisation citoyenne et/ou par des actions en justice.

[ACCÉDER À NOS STATUTS](#)

Forte de près de 110 associations membres, adhérentes directes ou via des fédérations départementales ou thématiques, ainsi que d'adhérent.e.s individuels, FNE Midi-Pyrénées a pour rôle d'**établir un lien de solidarité** entre ses différents membres.

Notre fédération a ainsi pour objectif d'**unir, renforcer et représenter** les compétences et efforts de ses membres pour une action concrète et efficace au quotidien (voir [nos activités](#)) pour relever les défis de l'urgence écologique.

[VOIR NOTRE CHARTE](#)

Chiffres clés

FNE Midi-Pyrénées (anciennement Uminate) existe **depuis 45 ans**.

Au niveau régional, FNE Midi-Pyrénées représente **près de 8000 citoyen.ne.s** adhérent.e.s de l'une ou de plusieurs des **110 associations membres** que nous fédérons et/ou de la fédération elle-même.

FNE MIDI-PYRÉNÉES EN CHIFFRES CLÉS

Une fédération d'associations de terrain

4 fédérations départementales  **8500** citoyen.nes membres **26** administrateurs et membres du bureau
165 associations affiliées **10** salariées et volontaires

Un mouvement militant expérimenté

 **46** ans de lutte active pour préserver la nature et l'environnement 

 **67** actions juridiques engagées  **+ de 2700 HEURES** de mobilisation de nos bénévoles
+ de 10 000 personnes  **180** DONATEURS & DONATRICES
SENSIBILISÉES

Forte audience sur le web et dans les médias

+ de 2100 ABONNÉES YOUTUBE  **910** followers twitter 
2500 likes sur facebook  **+ de 100** MENTIONS DANS LA PRESSE

Au niveau national, FNE Midi-Pyrénées œuvre avec sa fédération nationale, [France Nature Environnement](#), à un mouvement associatif de près de 850 000 bénévoles au total sur tout le territoire.

Financements

Les financements de FNE Midi-Pyrénées proviennent tant des [subventions publiques](#) que des cotisations des adhérents ([associatifs](#) ou [individuels](#)) ou de la perception de [dons](#) et de [fonds privés](#), ainsi que de la facturation de [prestations](#) et de nos [activités juridiques](#) (conseil, formations, contentieux).

FNE Midi-Pyrénées a ainsi opéré ces dernières années un changement de modèle économique et une **diversification de ses sources de financements** afin de compenser les baisses de subventions publiques (leur part étant passée de 80% des ressources en 2012 à 48% en 2018) en recherchant toujours une indépendance financière.

Gouvernance

- La fédération régionale FNE Midi-Pyrénées est organisée elle-même sous forme d'une [association de type Loi 1901](#) à laquelle adhèrent les [fédérations départementales et associations membres](#), ainsi que les [adhérents individuels](#).

- **La gouvernance de FNE Midi-Pyrénées repose donc sur son Assemblée Générale (AG)**, ouverte à tous ses membres associatifs et individuels à jour de cotisation. L'AG se réunit au moins une fois par an.
- L'AG élit chaque année ses administrateurs/trices qui composent le **Conseil d'Administration (CA)**, **représentant la diversité des associations adhérentes, des bénévoles et du territoire** et parmi lesquels on retrouve les 8 membres du **Bureau** de la fédération de FNE Midi-Pyrénées.

Composition du bureau 2021 (suite à l'AG du 18 juin 2021) :



Equipe dynamique Dirigeants + Salariés (+ Volontaires et bénévoles)

En 2021, ce sont près de 20 personnes qui constituent l'équipe de « permanents » animée par Jean Olivier, son directeur.

5 salarié.e.s en CDI, des salarié.e.s contractuel.le.s et apprenti.e.s, des salariés détachés en « mécénat de compétence » organisent et mettent en œuvre au quotidien l'ensemble des [activités](#) et [projets](#) de FNE Midi-Pyrénées, avec l'aide de jeunes volontaires en [service civique](#), de [bénévoles](#) et les contributions de stagiaires.

FNE Midi-Pyrénées accueille chaque année des jeunes [volontaires en service civique](#) qui viennent **renforcer l'équipe salariée et contribuer à animer le réseau des [bénévoles](#)** qui font vivre les différentes [activités](#) et [projets](#) de FNE Midi-Pyrénées.

Les bénévoles, impliqué.e.s au quotidien sur le terrain et dans de nombreuses commissions consultatives, constituent en effet le cœur du fonctionnement de FNE Midi-Pyrénées.

INDEPENDANCE

FNE MP est plus que soucieuse de son indépendance qui constitue le socle de son « ADN » !

La défense de l'environnement, la protection de la biodiversité et la préservation du climat font parties du « bien commun » de notre terre et les combats, les discussions et les actions menées nécessitent d'être indépendant à tous les niveaux (gouvernance, financement, fonctionnement,...).

Notre engagement sur de multiples théâtres d'opération (actions de terrain, actions en justice, mobilisation des réseaux sociaux, relai des actions de nos adhérents,...) illustrent parfaitement cette indépendance qui est une lutte au quotidien.

Un de nos objectifs va d'ailleurs dans ce sens : diversifier nos ressources financières et matérielles afin d'être encore plus libre de nos mouvements ! Financer une fédération comme FNE MP ne signifie pas voir relayer sans aucune analyse critique ni réflexion approfondie la politique et les actions menées par telle collectivité territoriale, telle association ou telle entreprise : on peut même se dire que le gage d'indépendance de FNE MP est un des atouts principaux qui séduit (et séduira) l'ensemble de ses soutiens !

Actions en justice

Quand le droit de l'environnement n'est pas respecté ; **nous alertons l'opinion publique et allons en justice**, en déployant tous les outils de la démocratie, face à l'urgence écologique. Pour ce faire :

- En 2019, plus de **100 articles de presse** sont venus appuyer notre plaidoyer afin de relayer auprès du grand public le travail engagé par notre fédération et les associations membres.
- FNE Midi-Pyrénées est aussi habilitée à agir en justice et ce ne sont par exemple pas moins de **75 actions en justice** qui ont été menées en 2018 afin de faire respecter le droit de l'environnement.

Parmi les dernières victoires juridiques de FNE Midi-Pyrénées, citons :

- la décision de la **cour administrative d'appel de Bordeaux** qui confirme une nouvelle fois, comme plaidé par FNE Midi-Pyrénées, que l'état de [conservation du Grand Tétras](#) (espèce emblématique des Pyrénées) ne pouvait justifier d'autoriser sa chasse.
- Le tribunal d'instance de Toulouse donne raison à FNE Midi-Pyrénées dans sa lutte [contre la publicité de véhicules](#) dans des espaces naturels.
- **Sivens, commune de Lisle-sur-Tarn (81)** : Condamnation de l'Etat, le tribunal a reconnu les fautes de l'Etat, d'une part pour illégalités fautives de ses arrêtés de déclaration d'utilité publique, de défrichement et de destruction d'espèces protégées, mais aussi pour ne pas avoir interrompu les travaux de défrichement illégaux, et a accordé 10 000 € de dommages intérêts à notre association ainsi qu'au collectif Testet.
- **Dérogation « espèces protégées » pour la réalisation du centre commercial « Val Tolosa » à Plaisance du Touch (31)** : nouvelle annulation des arrêtés autorisant la destruction d'espèces protégées sur l'emprise du chantier et pour la création d'une bretelle de route départementale permettant d'accéder au site

Notre juriste salarié et les bénévoles du [service juridique](#), en lien avec les réseaux thématiques (eau, air, agriculture, forêts...) veillent ainsi au respect du Code de l'Environnement pour la protection de la nature et de l'environnement sur l'ensemble du territoire.

<https://www.fne-midipyrenees.fr/actions-juridiques-2020/>

Appui aux politiques publiques

Une partie des actions menées par FNE MP est constituée par un appui aux politiques publiques mises en œuvre par l'État français, les collectivités territoriales comme la Région Occitanie, les départements, les communautés de communes (Toulouse Métropole par ex.), les Parcs naturels nationaux et régionaux...

Cela consiste à mener des actions de communication, de sensibilisation et de formation auprès des personnes publiques, des élus, et de l'ensemble des intervenants de terrain dont le travail est la mise en œuvre concrète et pratique des dispositions législatives, réglementaires et locales en matière de politique et de droit de l'environnement.

Un écart important, voire très important, peut exister entre une loi votée et sa mise en œuvre complète et détaillée ; FNE MP participe à la mise en œuvre la plus rapide possible de ces politiques publiques, ce qui ne l'empêche pas de conserver une totale INDEPENDANCE.

Une partie des actions juridiques engagées par FNE MP consiste à faire respecter le droit existant (droit de l'environnement / droit de l'urbanisme principalement). Cela se traduit aussi par un travail de « lobbying » (influencer et informer) auprès des décideurs, quel que soit leur niveau, sur ces thématiques relevant du « bien commun » (et non d'intérêts privés).